

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2950

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les soins palliatifs fournis par une équipe bien formée assistent le patient, sa famille et ses proches. De bons soins palliatifs arrivent à contrôler la souffrance physique, psychologique, sociale, spirituelle et existentielle. Dans les cas extrêmes, on utilise la sédation palliative qui est non seulement déjà légale, mais efficace. Jamais elle ne raccourcit ou ne prolonge la vie.